

Le 2 Avril 2021

L'association B.I.S.E. (Brivet Initiatives Santé Environnement) désapprouve le projet d'extension du GAEC du Pas de la Roche pour les raisons suivantes :

- Contradiction avec les engagements prévus par le PCAET et en particulier vis-à-vis de la production de gaz à effet de serre
- Provenance de l'alimentation (soja importé?)
- Pollution des SOLS, de l'EAU, de l'AIR (lisier, produit neutralisant d'odeur) et impact sur la biodiversité.
- Usages, en amont, de PESTICIDES et d'ENGRAIS ARTIFICIELS
- Accroissement des TRANSPORTS ROUTIERS
- Surconsommation locale d'EAU (consommation annuelle estimée : 8350 m3/an) ce qui est en contradiction avec :
La loi de 1992 : patrimoine commun de l'eau
La loi de 2006 : protection des milieux aquatiques
- Respect de l'ANIMAL et de ses conditions de vie : parage et privation de lumière naturelle.

L'association BISE insiste bien sur la remise en question du SYSTEME AGRICOLE INTENSIF et souhaite en conséquence que les meilleures conditions écologiques et sanitaires soient respectées dans le domaine de l'agriculture sur notre territoire .
En 2006 la FAO (ONU) a dénoncé l'élevage intensif comme étant l'un des plus importants contributeurs à la dégradation de l'ENVIRONNEMENT ; ce type d'élevage est reconnu comme facteur de risque de ZONOSSES.

En cette période de crise sanitaire, il est urgent de tirer des leçons sur notre politique agricole.

Association B.I.S.E. bise44160@yahoo.com
(PONTCHATEAU)

Pour l'association BISE
La présidente : Collette LARUEVEVE

Le 2 avril 2021

Sans mettre en cause les compétences et le professionnalisme des agriculteurs du GAEC du Pas de la Roche, je vous fait part, en tant qu'habitant de la commune, de mon désaccord par rapport à ce type d'élevage. En effet, l'impact de l'élevage intensif au niveau sanitaire et environnemental est aujourd'hui reconnu. Je souhaite que notre territoire s'oriente vers

des pratiques d'élevage plus écologiques, (avec des circuits courts), prenant en compte les enjeux climatiques comme priorité au niveau du PCAET, la préservation de la biodiversité, et la santé des citoyens (risques liés à la pollution, qualité de l'eau alimentaire).
Merci
CHRISTINE SEVAUX